

## EN CAS DE SEISME

### A LA PREMIERE SECOUSSE, VOUS DEVEZ :

- |   |   |
|---|---|
| → Si vous êtes dans un bâtiment, vous mettre à l'abri sous une table, un lit, etc. Ne fuyez pas pendant la secousse     | Pour vous protéger des chutes d'objets (télévision, étagères, éclats de verre...)   |
| → Si vous êtes dans la rue, vous éloigner des bâtiments et fils électriques ; à défaut, vous abriter sous un porche     | Pour éviter les chutes de débris (tuiles, pierre ...) aux abords des constructions. |
| → Si vous êtes en voiture, vous arrêter à l'écart des constructions et fils électriques. <b>RESTEZ DANS LE VEHICULE</b> | Pour vous protéger des chutes de débris   |

### APRES LA PREMIERE SECOUSSE, VOUS DEVEZ :

- |  |   |
|--|---|
| → Ecouter le radio   | Pour les consignes à suivre                                     |
| → Couper le gaz et électricité. Ni flamme, ni cigarette          | Pour éviter tout risque d'explosion ou d'incendie               |
| → Vous tenir prêt à évacuer les lieux à la demande des autorités | Prenez vos papiers d'identité et si possible fermez le bâtiment |
| → Ne pas aller chercher vos enfants à l'école                    | L'école s'occupe d'eux  |
| → Ne pas téléphoner  | Libérez les lignes pour les secours                             |
| → Ne pas aller à pied ou en voiture dans une zone inondée        | Vous iriez au devant du danger                                  |

GARDEZ VOTRE CALME, LES SERVICES DE SECOURS SONT PRETS A INTERVENIR

### LES REFLEXES QUI SAUVENT

#### PENDANT



Abriter-vous sous la première solide table



Loger-vous aux fenêtres

#### APRES



Couper l'électricité et le gaz



Fermer le bâtiment



Écouter la radio pour connaître les consignes à suivre



Ne pas chercher vos enfants à l'école. L'école s'occupe d'eux

Pour mieux connaître ce risque de prévention, consulter dès maintenant le dossier complet en mairie



# AUTHIE

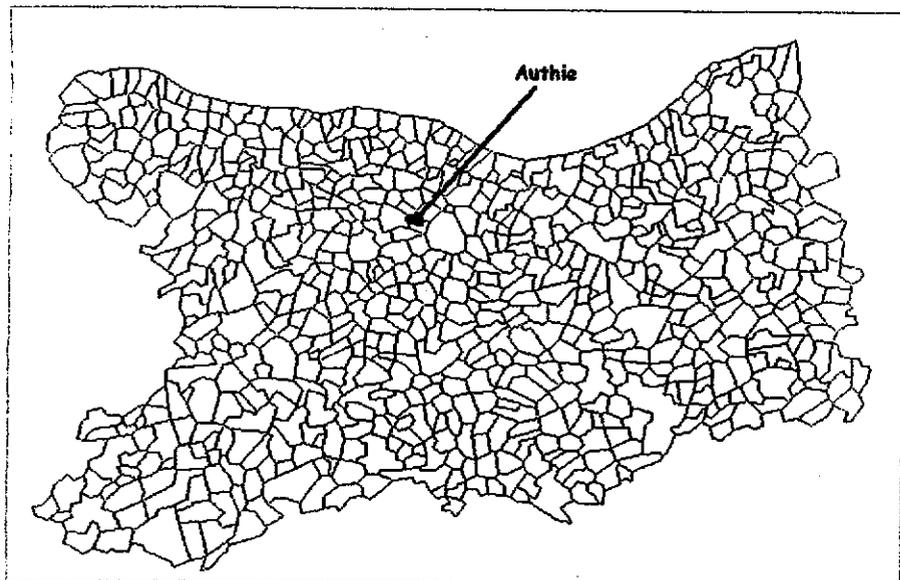
**DICRIM** (Document d'Information Communale sur les Risques Majeurs)

Ce document doit apporter une information sur les risques naturels recensés par les services préfectoraux et concernent notre commune.

Cette plaquette fournit les moyens de prévention et la conduite à tenir,

## PRESENTATION DE LA COMMUNE D'AUTHIE

Population	1387	INSEE	14030
Superficie en hectares	3.21	Arrondissement	Caen
Secteur d'activité économique dominant	Agriculture	Canton	Caen II



Authie				
Tableau récapitulatif des risques majeurs présents sur la commune				
TYPE DE RISQUE	NATURE DES ALEAS		PLANS DE PREVENTION	PLANS D'URGENCE
	sur le département	sur la commune		
NATUREL	Inondation	-	PPRI*	RAC*
	MVT*	MVT*	R 111-3*	-
	Séisme	Séisme		
	Tempête	Tempête		
TECHNOLOGIQUE	TMD* et TMR*	-	-	PSS* TMD* PSS* SNCF PSS* TMR* PPI*
	Industriel	-	-	

MVT : Mouvement de terrain - PPI : Plan Particulier d'Intervention - PPRI : Plan de Prévention du Risque d'inondation - PSS : Plan de Secours Spécialisé - RAC : Réseau d'Annonce des Crues - TMD : Transport de Matières Dangereuses - TMR : Transport de Matières Radioactives. R111-3 : périmètre de risque valant PPR.

## Que doit faire la population ?

### EN CAS DE TEMPETE

- Avant** ⇒ Prévoir les gestes essentiels : rentrer les objets susceptibles d'être emportés, mettre à l'abri les bêtes et le matériel, gagner un abri en dur, fermer portes et fenêtres, annuler les sorties en rivière, arrêter les chantiers et rassembler le personnel, mettre les grues en girouette.
- Pendant** ⇒ S'informer du niveau d'alerte, des messages météo et des consignes des autorités  
⇒ Maîtriser ses comportements : se déplacer le moins possible.
- Après** ⇒ Evaluer les dangers : fils électriques et téléphoniques coupés par la tempête, objets prêts à tomber (cheminées, tôles, planches, arbres, antennes...)  
⇒ Agir : réparer sommairement ce qui peut l'être (toiture notamment), couper branches et arbres menaçant de s'abattre.

### EN CAS D'EFFRONDEMENT DE CARRIERES SOUTERRAINES

- Avant** ⇒ S'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde.
- Pendant** ⇒ Fuir latéralement  
⇒ Gagner au plus vite les hauteurs les plus proches,  
⇒ Ne pas revenir sur ses pas  
⇒ Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé.
- Après** ⇒ Evaluer les dégâts et les dangers  
⇒ Informer les autorités  
⇒ Se mettre à disposition des secours.